

FICHE DE POSTE A PROFIL

FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2024-013-ERSEH SEI ULIS SEGPA
	INTITULE DU POSTE	Enseignant référent chargé des affectations des élèves en ULIS et en SEGPA
	PLACE DU POSTE	Le poste est implanté au sein du service de l'école inclusive et rattaché au conseiller technique ASH13. Le titulaire du poste exerce sous l'autorité conjointe du CTASH et de l'IEN chargé du dossier départemental ULIS ou SEGPA.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La spécificité du travail d'orientation et d'affectation en ULIS et en SEGPA nécessite, au sein du SEI en charge de l'affectation des élèves dans ces dispositifs, l'installation de spécialistes de l'ASH.
	MISSIONS	Sous l'autorité du conseiller technique départemental et des IEN ASH, l'enseignant est chargé : <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser et préparer les sous commissions de la CDOEA du département, - de suivre les affectations dans les SEGPA du département, - de suivre les affectations dans les ULIS du département. La répartition des tâches au sein de la cellule ASH est organisée par le conseiller technique départemental.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - accompagner les équipes pédagogiques dans l'orientation des élèves en SEGPA et ULIS, - réaliser les affectations en SEGPA et ULIS, - suivre les capacités d'accueil des établissements - communiquer autant que de besoins avec les familles, les directeurs d'école, les chefs d'établissements et les enseignants référents de scolarité de la MDPH.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des outils bureautiques - Capacités relationnelles avec les familles et les chefs d'établissement - Capacité d'organisation - Discrétion professionnelle
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Les candidats devront être titulaires du CAPPEI ou équivalent
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches - du-Rhône.
	CONTACT	Mme BASSET, IEN CT ASH – ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr